Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.28 — TELEPHONE

La Représentation proportionnelle

Sentant la mauvaise posture dans laquelle s'est mise, vis-à-vis de l'opinion publique, la Fédération républicaine anti-collectiviste (alias Union sociale et patriotique), un de ses délégués essaie de donner le change dans une lettre au «Journal de Roubaix» et sort des arguments que nous avons réfutés dans la mémorable séance du 16 mars dernier à propos de la R. P.

Nous nous sommes, jusqu'à présent, abstenus de polémiquer, en dehors de la déclaration signée par les délégués de notre parti et communiquée à tous les journaux, mais puisqu'on a commencé, pour excuser une nitense attitude, nous ne nous refusons pas à la discussion publique.

Tout d'abord, comment expliquer la position prise par les délégués de la Fédération républicaine au sujet de l'application de la R. P. aux prochaines élections municipales, si ce n'est comme un refus net et formel de la faire fonctionner en mai prochain ? Et quel camouflet ont-ils appliqué à M. Motte et ses congénères politiques qui, au conseil municipal, quand le citoyen Selliez déposa son vœu, voterent une résolution invitant les partis — ils n'omettaient pas le leur — à « devancer la loi aux élections municipales prochaines ».

Certes, en réunion, ils votèrent des deux mains le principe, mais quant à l'appliquer, c'est une autre affaire. Ils firent pleuvoir les hypothèses, démolirent le projet Selliez, mais n'apportèrent aucune proposition, aucun projet nouveau. Ils soulevaient des impossibilités en masse et, réfutés, ils répondaient qu'ils discutaient avec leur tempérament politique.

Cependant, parmi les objections soulevées par eux, il en est une, d'une importance capitale pour leur parti, à laquelle le citoyen Selliez, ses amis et nous-mêmes avons fait droit. C'est celle relative à l'article 6 du projet soumis à notre examen et qui traite de l'administration municipale. Nous étions d'accord pour l'abandonner et laisser aux partis ou coalitions de partis le droit de choisir l'administration.

Ils soutinrent que le projet Selliez, appliqué sans être sanctionné par une loi, laissait la ville dans une agitation politique perpétuelle parce que :

1° Il donnait leurs plusieurs tours de scrutin ;

2° Au cas où les partis obtiendraient la démission des élus que le chiffre des voix obtenues ne leur donne aucun droit d'avoir de par la convention, cette démission ne serait pas acceptée par le préfet ;

3° Il pouvait naître des partis nouveaux qui proliféreraient de l'accord pour essayer d'obtenir un certain nombre de voix, ce qui permettrait à leurs candidats d'être élus contre le candidat du parti signataire de la convention ;

4° On n'obtiendrait jamais des électeurs anti-collectivistes qu'ils votent pour les candidats collectivistes et réciproquement.

Une à une, nous reprimes leurs observations et nous en démontrâmes l'inanité.

1° Actuellement, il y a en général deux tours de scrutin, le projet par son application pourrait en faire naître un troisième pour lequel « les partis ne lutteraient point », laissant la place au parti à qui reviendrait le siège qui lui serait attribué par la commission de répartition.

2° Pour agir sur le préfet on peut démissionner en bloc et se représenter selon la base de répartition établie par la commission.

3° Au cas où des individualités essaieraient de fausser la R. P. en se présentant devant le suffrage universel, les partis feraient cause commune contre eux.

4° Il n'est pas besoin de mettre les candidats de tous les partis sur une même liste, puisque la loi admet pour les seconds tours la majorité relative.

Mais toutes nos raisons vinrent se buter contre l'obstination de gens qui admettent la R. P. comme une idole qu'on adore de loin sans s'en servir. Ces gens sortirent d'autres arguments : les partis sont vieux, il peut en naître des nouveaux ; des démissions, des vides par suite de décès peuvent se produire au sein du conseil municipal, etc., etc... Et des ceci et des cela à n'en plus finir.

La vérité, c'est que nos adversaires politiques sentent que par une équitable répartition des mandats municipaux, répartition établie sur le chiffre des voix obtenues, la mairie leur échappe des mains et qu'il leur était inutile d'avoir fait avir tant d'influences à la préfecture, au conseil général, pour aboutir avec le projet Selliez ou un autre à perdre le fruit de leurs combinaisons louches en acceptant, ce qui est logique, d'être représentés selon leurs forces exactes.

Les électeurs roubaisiens sauront distinguer entre les véritables défenseurs du droit pour tous les partis d'avoir le nombre de sièges adéquat à leurs forces et ceux qui, tout en s'en déclarant partisans, refusent, en faire l'essai loyal, soulèvent de puériles objections pour mettre entrave à son application.

Ils le montreront en chassant en mai prochain de la mairie les tripatouilleurs du suffrage universel, partisans du fameux sectionnement qui, par un truquage éhonté permet l'écrasement de la majorité au profit d'une minorité sans scrupules.

Alp. DEBAISIEUX.

LA CALOTTE OPÈRE

Toute la cléricaille est debout pour tenter le sauvetage des écharpes des Motte, des Toussel et des Lebeucq.

Les frocards de Froyennes doivent venir déposer un bulletin dans les urnes de la rue des Lignes et du boulevard d'Halluin, les calotins de Roubaix parcourent le quartier du Fontenoy essayant de recruter des électeurs, qui viendraient se joindre aux cinquante-sept frères à barbettes pour assurer aux petits chouchoux une majorité de plus en plus problématique.

Un ratichon qui porte le nom d'un grand preux du moyen-âge se distingue, nous dit-on de tous côtés, par le zèle qu'il déploie dans cette chasse aux électeurs.

Pas une rue, pas une maison qui n'ait reçu sa visite ; il prodigue les promesses et les dons, offre des indulgences et des parts de paradis à quiconque veut en avoir, à quiconque, plutôt, laisse entrevoir qu'il pourrait bien voter pour Chatteleyn, Lebeucq ou Dubois.

Mais c'est surtout aux femmes que s'adressent les porte-robe, c'est auprès d'elles qu'ils retrouvent tout leur brio, toute leur verve, tout leur talent de prédicateurs. Ils montrent l'enfer ouvrant ses portes à ceux qui voteront pour les socialistes et le septième ciel s'entr'ouvrant pour les autres.

Un espèce de comptable accompagne les corbeaux dans leur tournée. Il tient sous son bras le grand livre ; il inscrit d'un côté les âmes, de l'autre ceux qui ne le seront pas.

On prétend que, l'autre jour, dans un moment d'oubli, l'un de ces employés avait porté dans la colonne des non élus le nom de tous les candidats de l'Union sociale et patriotique. Il a fallu, pour remettre tout en ordre, aller demander à l'administration municipale les grattoirs dont on s'était servi pour enlever certains électeurs de leur quartier pour les mettre dans d'autres.

Et les curés continuent leur tournée, leurs discours et leurs distributions, et les comptables continuent de tenir à jour le registre de ceux qui reçoivent bien ou mal les calotins agents électoraux.

Qu'on vienne donc nous dire encore que M. Motte n'est pas le protégé des calotins.

A ceux qui oseraient l'affirmer, l'écho répondrait par des croassements.

VOL AU COMPTOIR

Nous disons vol parce que, dit-on, l'intention vaut le fait. C'est plutôt une tentative de vol que nous devrions dire.

Samedi soir, vers dix heures, M. Selosse, épicier, 10, rue Duflot, ayant entendu ouvrir la porte de sa boutique arriva croyant y trouver un client.

Or, il trouva deux voleurs dont l'un avait déjà la main au tiroir du comptoir. Ces deux individus s'enfuirent en le voyant, mais dans la rue l'un d'eux tira un coup de revolver en l'air, selon la méthode ordinaire.

Une plainte a été déposée au commissariat du 4e arrondissement.

EN SEPARANT DEUX BOXEURS

Vers huit heures du soir, l'agent Debaere passant rue Saint-Maurice se trouva en présence de Marceau Delacourt, peigneur âgé de 23 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, cour Ferret, 1, qui voulait absolument assommer un de nos concitoyens nommé Poulain.

L'agent intervint comme c'était son devoir, pour mettre fin à cette rixe. Mal lui en prit car Delacourt, de plus en plus furieux, tourna sa colère contre lui et lui envoya un magistral coup de poing sur le nez. Inutile d'ajouter que Delacourt, arrêté, fera le voyage de Lille aujourd'hui.

PRODUITS DE CAMBRIOLAGE

Hier matin, M. Louis Herkem, demeurant rue de Condé, cour Vroman, 4, a trouvé une pendule rue Monge. Quelques instants plus tard, Mme Marie Forens, femme Vanheck, demeurant 29, rue du Pile, a également trouvé, rue Franklin, une grande glace. Ces objets ont été déposés au 3e arrondissement.

Tout porte à croire que ces objets proviennent d'un cambriolage. Les malfaiteurs étant poursuivis ou jugeant ces objets compromettants, les auraient abandonnés sur la rue.

ENCORE UNE DISPARITION

Le jeune Henri Herman, âgé de 15 ans, bacleur, est disparu du domicile de ses parents rue Bernard, 28, depuis vendredi matin.

Il était vêtu, au moment de son départ, d'un pantalon et d'un veston noir, d'une casquette en serge bleue et était chaussé d'espadrilles.

Henri Herman, qui a les cheveux blonds, mesure 1 m. 40 de hauteur.

AFFAIRE DE MŒURS

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel Jean Burlandy, qui, le 5 mars dernier, voulut abuser, rue de la Barbe-d'Or, de la fille de son camarade Charles Charlesège, et d'une petite amie de celle-ci, Blanche Bauvin, âgée de 5 ans.

L'affaire viendra à l'audience du 26 mars prochain.

UN NON LIEU

On se rappelle qu'un jeune vaurien, Georges Smets, âgé de 9 ans, demeurant 6, rue des Longues-Haies, avait accusé un mécanicien nommé Louis Simonoff de s'être livré sur lui à des actes hors nature. Rien n'étant venu confirmer les accusations de Georges Smets, M. Delalé, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de Louis Simonoff.

LES REVENDICATIONS DES MAÇONS

La Chambre syndicale des ouvriers maçons et aides de Roubaix tient à répondre à M. Goffin, entrepreneur de maçonnerie. Les revendications qui ont déjà été solutionnées devant M. le juge de paix : puits, fosses, citernes, travail du dimanche et travail du dehors, ont été acceptées, c'est vrai, mais il y a des patrons qui ne les appliquent pas encore. M. Goffin dit que les entrepreneurs ne peuvent pas accorder l'augmentation de 5 centimes, à cause de la crise industrielle ; nous lui ferons remarquer que la dite crise commence seulement à se faire sentir à l'heure actuelle. Les industriels et propriétaires, qui ont des travaux à faire n'ont pas regardé à deux fois pour les commencer, d'autant plus, nous le répétons, que bon nombre de grands travaux sont en marche. Cela est très exact, mais M. Goffin veut cependant le démentir. Il dit aussi que là n'est pas une question de principe, mais une question d'opportunité. Non ce n'est pas une question d'opportunité, mais bien une demande d'un peu plus de bien-être, répondant au cout de la vie qui augmente de jour en jour.

Nous demandons la journée de 10 heures, cela dans un but humanitaire, de manière à pouvoir occuper, été comme hiver, les ouvriers qui chôment. Concernant l'embauchage intégral d'ouvriers syndiqués, nous l'avons demandé dans le but de ne plus avoir de différence entre syndiqués et non syndiqués, parce qu'il y a des patrons qui semblent avoir pour les syndiqués une haine inexplicable.

Lorsqu'un propriétaire demande que son travail ne traîne pas, on mettra, sous le régime de la journée de 10 heures, six ouvriers où il y en avait cinq et le travail ne subira aucun retard.

Nous faisons connaître au public que d'après le tarif imposé aux propriétaires par les entrepreneurs, fin 1905, on peut nous donner pleine satisfaction.

La Chambre syndicale des ouvriers maçons et aides.

Chez les Charpentiers-Menuisiers

A l'occasion de la fête corporative, les membres de la Chambre syndicale des menuisiers charpentiers se sont réunis dimanche soir à 7 heures au «Café des Arts», rue des Arts.

Le citoyen Debaisieux, secrétaire de l'Union des syndicats roubaisiens, prend le premier la parole et excuse le citoyen Lefebvre.

Il démontre que les ouvriers doivent se syndiquer et établit la culpabilité de ceux qui, par une folle insouciance, se mettent à eux-mêmes, tout en nuisant à leurs camarades.

Le citoyen Faconprez, secrétaire du syndicat de Lille, succède au citoyen Debaisieux. Il expose que la situation des syndicats est excellente.

« Nous comptons, dit il, 1,400 membres, et cette armée peut marcher contre le patronat. »

Les syndiqués de Roubaix sont désavantagés, mais il n'y a pas lieu de perdre courage.

L'orateur démontre la nécessité d'une entente entre tous les ouvriers d'une même ville.

Au sujet de la question d'admission à la Confédération nationale, le citoyen Faconprez déclare que la proposition qui a été faite n'est guère acceptable.

Puis il démontre qu'il est indispensable que les ouvriers exigent un minimum de salaire.

Une campagne est menée par le patronat au sujet des accidents de travail. Mais les ouvriers syndiqués seront défendus par leur syndicat. Il faut venir au syndicat, dit en terminant l'orateur ; il faut que les auditeurs portent la bonne parole chez leurs amis.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Les camarades réunis au « Café Vausoye », au nombre de 150, après avoir entendu les camarades Debaisieux et Faconprez, s'engagent à faire la propagande nécessaire pour faire augmenter le prix de l'heure là où il est nécessaire et à exiger des patrons le minimum de 52 centimes, et se séparent aux cris de : Vive le syndicat ! »

La réunion prend fin à huit heures.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DU BATIMENT. — La fédération du bâtiment convoque ses vendeurs de chansons, ses musiciens, ses chanteurs et toutes les commissions à se réunir pour les grandes répétitions de la Mi-Carême, aujourd'hui lundi 23, à 7 heures et demie, et le samedi 28 mars, à la même heure, estaminet du Plat d'Or.

Remise du costume et du masque.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — *Sortie de la Mi-Carême.* — Les camarades désireux de prendre part à la sortie, sont priés de faire parvenir leur adhésion, au siège du syndicat, « Au Plat d'Or », 9, Grande-Place, ou au secrétaire, 66, rue Turgot, le plus tôt possible. Nous rappelons que la tenue est celle du travail, c'est-à-dire tout en bleu ; la masque et la casquette coûtent 65 centimes les deux ; ils sont à la disposition des intéressés, au siège. Tout amateur non syndiqué peut prendre part à la sortie.

Une forte remise est accordée aux vendeurs de chansons.

Les répétitions de la chanson avec l'orchestre auront lieu mercredi et vendredi prochains, à 7 heures et demie du soir, au local.

Théâtre, Fêtes et Concerts

FANFARE DELATTRE. — Aujourd'hui lundi 23 mars 1908, à 8 heures du soir, la Fanfare Delattre donnera, à l'Hippodrome, un grand concert, avec le concours d'artistes du Groupe des Auditions Artistiques Parisiennes, et de Mme Cécile Gilbert, soprano, lauréat du Conservatoire, compositeur ; Mlle Marthe Dereins, soprano, lauréat du Conservatoire ; Mlle Marcelle Berk, professeur de musique, pianiste-accompagnatrice ; M. Georges Dorbey, basse chantante lauréat du Conservatoire ; M. Henri Grugeon hautboïste, 1er prix du Conservatoire de Lille ; M. Maurice Fréville, humoriste mondain du Théâtre des Capucines.

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines
VICTOR VAISSIER.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 22 mars 1908

Naissances. — Robert Nollet, rue du Tilleul, cour Calonne, 3. — Henri Symoens, rue de Naples, cour Dubrulle, 6. — Marthe Descamps, rue de Soubise, cour Watteau, 12. — Gustave Tronteseux, rue Lafontaine, cour Desbonnets, 4. — Isidore Lehouck, rue Decrème, cour Debaisieux, 12. — Georges Delsume, rue Blanchemaille, 150. — Alfred Hage, rue Blanchemaille (Hôtel-Dieu).

Décès. — Leon Meniemyser, 26 ans, mécanicien, rue de Sébastopol, cour Cliquet, 1. — Alfred Tibeau, 2 mois, rue Monge, angle place Faidherbe. — Victor Duprez, 1 an, rue d'Alger, cour du Maréchal Bugeaud, 10. — Marie Sintobin, 5 ans, avenue Julien Lagache. — Lévine Watteau, 74 ans, rue de l'Hospice (Hospice Civil). — Anais Grisel, 37 ans, rue Blanchemaille (Hôtel-Dieu).

GARANTIE, sûreté pour le public, traîtrise absolue des produits, telles sont les maximes de la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. Aucun médicament n'est délivré sans qu'il ait été, au préalable, sérieusement vérifié. Le contrôle le plus attentif est constamment exercé sur toutes les préparations. — Maison la mieux approvisionnée de toute la région.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

AU GYMNASE MUNICIPAL

UNE GRANDE FETE DE GYMNASTIQUE

La grande fête de gymnastique organisée par la société municipale l' « Union Tourquennoise », avec le concours de l'harmonie « La Fraternelle » a obtenu, dimanche après-midi un succès voisin du triomphe. Et ce fut justice. Les gymnastes, dirigés fort habilement par leur moniteur en chef, M. Louis Delannoy, exécutèrent de merveilleux mouvements d'ensemble ; les pyramides et le travail aux appareils, valurent aux membres de l'Union Tourquennoise des applaudissements enthousiastes. La souplesse et la discipline des élèves de M. Delannoy furent très remarquées.

La partie musicale de la fête ne fut pas moins goûtée. « La Fraternelle » interpréta de fort agréable façon l'Ouverture de Titus et les pimpantes Noces de Marionnetes de Turine. Mlle Guery établit sa jeune maîtrise dans l'air du Cid, de Massenet, dans une brillante Sérénade de F. Thomé et une frêle mélodie : « Tu me dirais », de Chaminade. Mlle E. Matton tint le piano avec beaucoup de délicate virtuosité.

Les pasquilles tourquennoises, de Jules Watteuw, le malicieux observateur des ridicules locaux prêtèrent à sourire et à rire.

La fête se termina par une anodine comédie militaire, « Loriot », dont l'interprétation fut suffisante.

Ne laissons pas passer l'occasion qui nous est aujourd'hui offerte de louer, comme il convient le dévouement et l'activité de l'excellent M. Delannoy dont la modestie et la valeur sont très grandes.

LES POIVROTS

Albert S..., né à Reckem (Belgique), rattacheur, rue du Moulin Fagot, a été arrêté la nuit dernière et nanti d'un procès-verbal.

DANS LES CABARETS

Au cours d'une ronde, les agents Dervaux et Avet ont dressé procès-verbal, dimanche matin à 1 heure et demie, à François Merchier, cabaretier, rue du Fresnoy, et à trois consommateurs, Victor Loquet, Lucien Aubry et Richard Baudart, pour infraction à l'arrêté municipal concernant la fermeture des débits.

IRASCIBILITE FEMININE

Hier matin, à 11 heures, une dame Armandine Vandystand, 49 ans, ménagère, rue du Brun-Pain, 196, menait grand bruit rue du Brun-Pain et invectivait les passants. Un rassemblement se forma. Survint le garde Poutain qui appréhenda la ménagère et lui fit réintégrer son domicile, non sans l'avoir gratifiée d'un procès-verbal. Il est à espérer que désormais Mme Vandystand sera moins effervescente.

ORPHEON DES TRAVAILLEURS

Dimanche après-midi, à quatre heures et demie, l'Orphéon des Travailleurs a donné dans la salle des fêtes de la Ruche des Francs, rue de la Vigne, 26, un grand concert dont le succès a été très vif. Le nombreux auditoire a applaudi à plusieurs reprises les orphéonistes.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 22 mars 1908

Naissances. — Emile Kerrinck, rue Nationale, 122. — Alice Lefebvre, rue Béranger, 45.

Décès. — Marie Desfontaines, 57 ans, rue Nationale, 122. — Fernand Pruvost, 49 ans, brodeur, rue Denfert-Rochereau, 20. — Georges Hennache, 3 ans, contour de l'Abattoir, 17. — Pauline Lepers, 13 ans, rue du Blanc-Seau. — Blanche Flamale, 30 ans, rue de la Lette, 100.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

UNE BELLE FETE SOCIALISTE. — Nous espérions une belle fête, mais la réalité a dépassé le rêve et jamais on ne vit une telle affluence dans un banquet populaire de nos régions.

Plus de 300 personnes assistaient aux agapes fraternelles organisées à l'occasion de l'anniversaire de la Commune dans la salle des fêtes de la mairie de Wasquehal.

L'assistance comprenait plus d'un tiers de femmes, ce dont nous sommes heureux et fiers, car, ainsi que le disait, dans un magnifique discours, le citoyen Constant Carlier, leur place, la place d'honneur, est bien mieux indiquée dans une fête ouvrière que dans les confessionnaux, où on espionne leurs affaires de ménage.

Le citoyen Lejeune Mulliez, maire, retraça l'œuvre de la municipalité ouvrière depuis huit ans qu'elle est au pouvoir et le camarade Verhoutte montra aux assistants combien était impérieux leur devoir dans la campagne électorale qui va s'ouvrir.

Mais le temps nous est mesuré pour faire un véritable compte-rendu de cette inoubliable manifestation.

Demain nous montrerons aux électeurs de Roubaix, Flers, Wattrelos et autres communes des cantons de Roubaix-Tourcoing ce que fit une municipalité ouvrière durant les huit années d'administration à donner en exemple à toutes les municipalités de la région.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A la filature du Nord, une bacleuse, Caron Julia, âgée de 15 ans, est tombée dans les escaliers et s'est fait une plaie contuse à la face postérieure du coude droit.

15 jours de repos : docteur Liénard.

— Le sieur Moerman Amand, aide-maçon demeurant à Croix, rue Neuve, et travaillant dans un bâtiment en construction au Capreau, portait un tas de briques sur l'épaule, quand passant sur une battens, il est tombé sur le coude.

Il se fit une foulure des articulations métacarpiennes de l'index et du médius gauche.

8 ou 10 jours de repos : docteur Barroyer.

— Au chantier de la Filature du Nord, le nommé Degeyter Victor, manœuvre, demeurant à Roubaix, ayant glissé, tomba sur les reins, d'une hauteur de 1 m. 50. Il se fit des contusions de la région lombaire par suite de la chute.

10 jours de repos : docteur Butin.

— Egalement au chantier de la Filature du Nord, le sieur Louis Leman, manœuvre, âgé de 27 ans, demeurant à Wasquehal, ayant reçu quelques briques sur les mains, se fit quelques contusions de l'extrémité du médius de la main droite.

Le docteur Butin lui a prescrit un repos de 10 ou 12 jours.

HEM

CREATION D'ŒUVRES SOCIALES. — Dans sa séance de novembre, le Conseil municipal, sur la proposition d'un de ses membres, M. Gilleman a nommé une commission chargée d'étudier la création d'œuvres sociales.

Sur convocation de M. Delecroix, maire, cette commission vient de se réunir et a décidé après examen, de fonder une consultation de nourrissons.

Cette œuvre éminemment utile et qui a surtout pour but d'enrayer l'effrayante mortalité infantile par l'éducation des mères dans l'art si difficile d'alimenter leurs enfants d'une façon rationnelle, fonctionnera le quatrième mercredi de chaque mois à la mairie, à 2 heures. La première séance aura lieu le mercredi 25 mars courant et sera présidée par M. le docteur Poteiet, inspecteur départemental d'hygiène. Toutes les mères sont instamment priées d'y venir avec leurs enfants de 0 à 2 ans.

La commission a ensuite envisagé la possibilité de fonder une maternité. Devant les frais énormes qu'entraînerait une pareille création elle y a renoncé. Cependant elle a voulu néanmoins faire quelque chose dans cet ordre d'idées et elle a décidé de soumettre à la prochaine réunion du conseil la proposition suivante. Des secours, dits de maternité seront accordés aux femmes indigentes pendant les huit ou dix premiers jours qui suivront l'accouchement afin de leur permettre de se reposer d'une façon complète et d'éviter les accidents qui arrivent si fréquemment par la reprise trop précipitée ou travail.

Ces secours d'une importance de 2 fr. ou 2 fr. 50 par jour seraient donnés sur le vu d'un certificat médical constatant le rétablissement de l'accouchée. Les crédits nécessaires au fonctionnement de ces œuvres seraient fournis par les subventions du département et de l'Etat ; le budget communal n'aurait qu'une minime partie de la dépense à supporter.

WATTRELOS

VOTRE LANTERNE ? — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à Adolphe Coormachtigh, tisserand, âgé de 40 ans, demeurant rue Victor Hugo, et qu'ils ont rencontré rue Pierre Catteau, vers 7 heures et demie du soir, monté sur une bicyclette non munie de la lanterne réglementaire.

WILLEMS

POUR S'AMUSER. — Deux jeunes gens qui avaient avalé plus de verres que leurs estomacs et leur raison n'en pouvaient supporter, rencontraient sur la route de Sailly, Auguste Dubois, marchand de lait battu, habitant la Grande-Place. Ils commencèrent par l'insulter, puis lui trièrent son fouet et renversèrent ses tonneaux.

Le marchand voulut alors s'emparer d'un des agresseurs, mais d'un coup de poing celui-ci l'envoya rouler dans le fossé.

Auguste Dubois, qui a le tibia gauche brisé, a porté plainte contre les jeunes gens qu'il connaît.

MOUVAUX

LA LISTE ELECTORALE

La *Croix* écume, parce que nous avons protesté contre certaines inscriptions immorales sur les listes électorales de Roubaix, de Roncq, d'Halluin et surtout de Mouvaux.

« Savez-vous, rage-t-elle, quel parti critique aujourd'hui l'attitude de ces Français soucieux de remplir leurs devoirs de citoyens ?

» Savez-vous qui leur crie : « A la frontière, « hors de France ; nous ne voulons pas des bul- » letins des gens qui habitent la Belgique ? »

» C'est le parti socialiste, le parti des antipatriotes, des tenants de la loque rouge, ce sont les apôtres de la suppression des frontières, c'est l'*Egalité*, dans son numéro du 15 mars 1908, qui veulent le monopole du vote pour les Français, habitant la France.

» Pour eux, on a beau être né en France, avoir servi sa patrie comme les autres ; si un malheur, les nécessités d'une place, le besoin de gagner sa vie, forcent quelqu'un à habiter à 3 kilomètres de Tourcoing, c'est un paria auquel on doit enlever son bulletin de vote comme à un criminel.

» Au ban de la société, le Français qui s'en va en Australie ou à Buenos-Ayres acheter la laine qui donnera du travail aux ouvriers de France ! Privé de sa carte d'électeur, le brave Français qui prend un emploi en Belgique. »

Sacrés farceurs de ratichons, va ! ils ont toujours le mot pour rire. Il est vrai que révoltés contre les lois, les correspondants de la feuille papiste ne les connaissent peut-être pas.

Sans cela, ils n'auraient pas sorti toutes ces bêtises, toutes ces inepties, toutes ces absurdités.

Nous avons protesté contre l'invasion de certaines personnes et nous protestons encore, au nom de la salubrité électorale.

Au ban de la Société, dit le frocard en mal d'insanités, le français qui s'en ira en Australie ou à Buenos-Ayres acheter la laine qui donnera du travail aux ouvriers de France ! Privé de sa carte d'électeur, le brave Français qui prend un emploi en Belgique.

Mais grotesques, vous savez comme nous que tout Français parti à l'étranger reste électeur en France, dans la commune où il votait en dernier lieu. Ce que nous reprochons à vos Mouscronnais, comme aux frocards de Froyenne, c'est justement de ne pas profiter du bénéfice de la loi et de s'en aller, tels les passe-volants d'autrefois, grossir les bataillons réactionnaires dans d'autres communes que celles où ils ont le droit de vote.

C'est on ne peut plus immoral et aucun honnête homme ne pourra admettre que la Belgique soit le corridor qui permettra de passer d'une commune à une autre, dans un but purement électoral. — R. L.

Lille

Monnaie récalcitrante

Un Espagnol achète des poireaux et donne en paiement des pièces fausses

Un jeune espagnol, Andrès Noguera, 19 ans, qui a vu le jour aux îles Baléres, au service d'un marchand fruitier, 26, rue Masséna, se présentait hier matin aux Halles pour y acheter des légumes.

Son choix s'arrête à l'éventaire de M. Laurent, domestique chez M. Villette, maraîcher à Mons-en-Pevèle, hameau de Laufrin.

Il fit l'acquisition de plusieurs bottes de poireaux et, en paiement, remit au vendeur trois pièces de 2 francs.

En les recevant, M. Laurent s'aperçut qu'elles étaient fausses, et il les rendit à Noguera, qui les prenant dans sa main gauche, lui donna, de la main droite, d'autres pièces.

Peu après, le jeune espagnol revenait à nouveau acheter d'autres légumes, qu'il paya avec deux pièces de 2 francs.

Quelques minutes plus tard, une maraîchère venait demander de la monnaie de 20 francs à M. Laurent, qui lui remit parmi les pièces blanches, cinq pièces de 2 francs fausses ! La maraîchère protesta, et rendit à son voisin, quelque peu « estomaqué », ces pièces insolites.

Connaissant l'acheteur qu'il soupçonnait lui avoir « passé » cette monnaie, M. Laurent se mit à sa recherche et ne tarda pas à le retrouver.

Malgré les affirmations catégoriques du maraîcher, Noguera se défendit énergiquement d'avoir donné ces fausses pièces à M. Laurent.

Le magistrat, accompagné de l'espagnol se rendit à la chambre qu'il occupe et y pratiqua une minutieuse perquisition, qui ne donna aucun résultat.

Un témoin, entendu par le commissaire de police, confirma les déclarations du maraîcher.

D'où viennent ces cinq pièces, dont deux sont à l'effigie de la République, une à celle de la « Semeuse », une à celle de Napoléon III et la dernière à celle de Léopold ?

C'est ce que cherche à établir le magistrat qui poursuit son enquête.

Bien entendu, le jeune Noguera a été laissé en liberté. Il ne pourra être poursuivi que pour usage de pièces de monnaie fausses.

LES ACCIDENTS

La journée d'aujourd'hui a été fertile en accidents de tous genres. Naturellement, la compagnie des tramways a eu sa part d'honneur dans ces accidents.

NE MONTEZ JAMAIS A LA MARCHE

La rue de Wazemmes a été mise en émoi hier après-midi, par un accident de tramways, dû, paraît-il, à l'imprudence de la victime.

Vers 3 heures et demie, un machiniste, M. Eugène Flamecourt, 35 ans, demeurant rue Beaucourt-Decourchelle, cour Sainte-Agnès, voulant monter à la marche sur un car V. qui passait rue de Wazemmes, manqua le marchepied et fut précipité sur la chaussée.

Avant que l'on ait pu lui porter secours, l'une des roues du car lui passa sur l'extrémité du pied gauche.

On le transporta dans une pharmacie où un docteur requis, après avoir constaté que le blessé avait l'orteil complètement écrasé et deux autres doigts du pied contusionnés, le fit transporter et admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

Quoique l'accident est déjà grave, M. Flamecourt peut se vanter de l'avoir échappé belle !

EN LAVANT DES VITRES

Une cartonnière, Mlle Marguerite D'horne, âgée de 26 ans, demeurant 21, rue Malpart, était occupée hier vers une heure du soir, à nettoyer les carreaux d'une fenêtre de son domicile.

Soudain, par suite d'un faux mouvement, elle tomba dans une vitre et se coupa assez profondément le petit doigt.

Conduite dans une pharmacie, la blessée reçut les soins d'un docteur qui lui fit plusieurs points de suture.

LE REPAVAGE S'IMPOSE

Un journalier, M. Jules Vonsterst-Schaeghe, 45 ans, demeurant 6, rue du Moulin-Garance, passait hier vers 2 heures et demie du soir, rue Saint-Sauveur, quand soudain il fit un faux pas contre un pavé qui dépassait des autres et tomba sur la chaussée.

Relevé aussitôt, le journalier reçut les soins d'un docteur qui constata que dans sa chûte, il s'était blessé à l'arcade sourcilière droite.

Le blessé a pu regagner seul son domicile.

LA SANGLANTE SYNCOPE

Vers 3 heures du soir, Jules Grare, cordonnier, passait rue de Poids, se dirigeant vers la rue St-Sauveur, lorsque soudain il fut pris d'une syncope et s'affaissa sur le trottoir.

Dans sa chûte, le malheureux s'était fait une plaie contuse assez sérieuse au cuir chevelu, qui nécessita les soins d'un docteur.

Ce dernier lui fit plusieurs points de suture et le blessé regagna son domicile, rue du Bourdeau.

RENVERSEE PAR UN CYCLISTE

Une dame veuve Delançon, âgée de 61 ans, hier vers trois heures et demie, traversait la rue de Paris lorsque violemment heurtée par un cycliste elle fut projetée à terre.

Le cycliste, M. Gustave C..., qui en se gardant d'un car renversa si involontairement la promeneuse, se porta à son secours et avec l'aide de passants, la conduisit dans une pharmacie voisine où elle reçut les soins d'un docteur.

Par un heureux hasard, la victime de cet accident en était quitte pour de légères contusions.

M. C... a largement indemnisé Mme veuve Delançon et a payé le médecin.

Après quelques minutes de repos, Mme Delançon put regagner son domicile, rue Malpart, 1.

QUINZE JOURS A L'OMBRE

L'agent de la sûreté Detrand, en vertu d'un extrait de jugement a arrêté hier matin le nommé Edouard Stoffel, 30 ans, chanteur ambulant, demeurant 32, rue du faubourg des Postes.

Cet individu a été récemment condamné par le tribunal correctionnel à quinze jours de prison pour outrage public à la pudeur.

LA VOITURE DISPARAIT

Un employé des Galeries Lilloises, hier, vers 5 heures, laissait sa viiture à bras en face la gare des voyageurs pour aller porter des colis à la grande vitesse.

A son retour, grande fut sa stupéfaction en constatant la disparition du véhicule, estimé 200 francs.

M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement recherche la voiture, afin de pouvoir arrêter celui qui l'a enlevée.

COMPTEUR A GAZ DEVALISE

Au cours de la nuit dernière, des malfaiteurs brisèrent l'une des glaces de l'estaminet Achille Buchez, 15, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, et, par l'ouverture ainsi pratiquée purent s'emparer du tiroir du compteur à gaz placé à proximité de la devanture.

Une somme de 2 francs environ se trouvait dans le compteur.

La glace brisée est estimée 10 à 11 francs.

Une enquête est ouverte pour retrouver ces malfaiteurs.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

PREMESQUES

Faux pas mortel

Dans la nuit de jeudi à vendredi une voiture de déménagement de Rosendael, où elle retournait, suivait la grand'route de Lille à Dunkerque.

Dans la descente du Mont de Prémesques, le timon de la lourde voiture vint soudain à casser.

Brusquement, le conducteur, Gustave Vandenberghe, 41 ans, demeurant à Rosendael, voulut sauter à bas de son véhicule. Il calcula mal son élan, glissa sur le pavé et en tombant se fractura la colonne vertébrale.

LOMME

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charretier, M. Jules Vanacker, âgé de quarante ans, était occupé vendredi dans la matinée, à un déchargement de bois à la gare. Une poutre qu'il transportait lui tomba sur le pied droit qui fut écrasé.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité à Lille.

ARMENTIERES

COOPERATIVE « LA PAIX ». — Il est rappelé aux camarades qui prennent part à la sortie de la Mi-Carême, qu'une première répétition pour les chanteurs aura lieu jeudi prochain 26 mars, à sept heures et demie.

Une dernière répétition générale aura lieu samedi, les bérets, écharpes et cravates seront remis gratuitement aux participants à la suite de cette répétition.

Les chansons seront livrées aux vendeurs à 2 francs le cent.

Un bal avec entrée libre est offert à la suite de la sortie.

Le comité spécial informe en outre les coopérateurs qu'une chorale enfantine est en formation. Les inscriptions sont reçues à partir de ce jour au siège.

Il sera donné connaissance ultérieurement de la première répétition.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dervyn Théophile, 17 ans, tisseur chez M. Delac, a reçu une planche à cannettes sur la poitrine. Le docteur Vaillant a constaté une forte contusion au thorax, avec froissement des côtes et a donné un repos de 15 jours.

— Coutura Fleury, 66 ans, journalier chez M. A. Mahieu, s'est blessé à l'annulaire droit par suite de frottement en brouettant le charbon. Un traitement de 12 jours assurera la guérison de cette plaie.

— Dhaine Louis, 5 ans, aide-tondeur chez MM. Hurtrel et Brisoux, s'est fait une entorse à la région lombaire en soulevant un poids. Il y aura une incapacité de travail d'environ 15 jours.

— Leroy Edonard, 46 ans, tisseur chez MM. Pouchain et Decroix, s'est blessé au côté droit en soulevant des poids de romaine. 12 jours de repos.

— Lauwers Jules, 24 ans, tisseur chez M. Dulac, a été brû